

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
M. Patrier-Leitus et Mme Duby-Muller

ARTICLE 2 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« président »,

les mots :

« directeur général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.